

Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 1992

PROCÈS-VERBAL

CERTIFIÉ CONFORMÉ

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,  
Le huit décembre à seize heures.

Les associés de la société **FORCLUM BERRY - SARL** au capital de 50.000 francs ; siège social : 110, route de Coulangis (18000) **ASNIÈRES LES BOURGES** ; RCS : BOURGES N° B 388 758 617 - se sont réunis au siège social de la société **FORCLUM - Centre d'Affaires Paris Nord, Bâtiment Ampère n°1 BP 201 (93153) LE BLANC MESNIL** - sur convocation du Gérant.

Etaient présentes :

- La société **FORCLUM**,  
Représentée par M. Bernard **VADON**,  
Propriétaire de ..... 499 parts
- La société **SACEM**,  
Représentée par M. Jean-Paul **GAULTIER**  
Propriétaire de ..... 1 part

L'assemblée est présidée par M. **VADON**, représentant l'associé majoritaire.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble 500 parts sociales soit la totalité des parts sociales représentant le capital social et, qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- le rapport de la gérance,
- enfin, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Départ de M. **GORLIER** de ses fonctions de gérant et quitus définitif de sa gestion.
- Nomination d'un nouveau gérant.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

## RAPPORT DE LA GERANCE

Messieurs.

Appelé à de nouvelles fonctions au sein du Groupe, je vous demande de me relever de mes fonctions de Gérant de votre société et de nommer, pour me remplacer, Monsieur Jean CARRE, à compter de la présente Assemblée, avec les pouvoirs dont j'étais alors investi.

En conséquence du rapport ci-dessus, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver les résolutions qui sont soumises à votre approbation.

\*\*\*\*\*

Après un bref échange et personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions :

### VOTE DES RESOLUTIONS

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Jacques GORLIER de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des associés présents.

#### SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de la présente assemblée, Monsieur Jean CARRE - né le 5 juillet 1945 à TOURS (37), demeurant 4, rue de la Tourmaline (37300) JOUE-LES-TOURS - en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des associés présents.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément à la loi et aux statuts, que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Associés et dans la limite de l'objet social, Monsieur Jean CARRE disposera à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des associés présents.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés présents.

SOCIETE SACEM

SOCIETE FORCLUM